



ASSOCIATION CANADIENNE DU PARACHUTISME SPORTIF CANADIAN SPORT PARACHUTING ASSOCIATION

BULLETIN TECHNIQUE # 80

BULLETIN TECHNIQUE # 80

Point #1 – Les Parachutes de réserve Techno 240-B

Comme vous avez pu le noter précédemment dans le bulletin technique #78, la *European Aviation Safety Agency* (EASA) a émis une directive d'urgence de navigabilité qui interdit de vol immédiatement tous les parachutes de réserve de *Parachute de France* TECHNO 240-B.

Un déploiement trop lent de la voile de réserve TECHNO 240-B a déclenché cette action. Il a été déterminé que les exigences pour la distance perdue à l'ouverture ainsi que pour le temps d'ouverture n'ont pas été rencontrées. La solution proposée par *Parachutes de France* dans le bulletin de sécurité BSC-06-002 datée du 21 avril 2006 n'a pas été acceptée par la EASA comme présentant un niveau de sécurité équivalent aux normes.

Les parachutes affectés peuvent être renvoyés pour modification selon les exigences du bulletin de service de *Parachutes de France* BSV-06-001 daté du 8 juin 2006. Ces derniers requièrent que le glisseur et les lignes de contrôle soient remplacés. De plus, la méthode de pliage doit suivre celle spécifiée dans le manuel *Document des Exigences*.

Site Internet: www.parachute-de-France.com courriel: infopdf@zodiac.com

Point #2 – L'installation du Vigil dans les produits *Rigging Innovations*

À partir du 12 juin 2006, *Rigging Innovations* n'approuve plus l'installation et/ou l'utilisation du DDA Vigil dans aucun de ses produits. Les fabricants des DDA Vigil ont pris sur eux (sic) d'autoriser l'installation du Vigil dans n'importe quel système d'harnais et conteneur approuvé ou prêt à recevoir un Cypres. Ceci est en opposition aux règles de la FAA et du fabricant de système de harnais et conteneur. Selon les normes AC105-2C, l'installation d'un DDA doit être approuvée par la FAA comme faisant partie du système de données globales du Technical Standard Order ou TSO du harnais et conteneur. Il y a certains problèmes techniques qui ont été identifiés et qui ont besoin d'être résolus avant que *Rigging Innovations* puisse autoriser l'usage du Vigil dans n'importe lequel de ses produits.

Aussi, tel qu'annoncé le 9 août 2006, le DDA Argus subissait des tests chez *Rigging Innovations*. À ce moment-là, l'Argus n'était pas encore approuvé pour utilisation dans aucun de leurs produits.

Site Internet: www.rigginginnovations.com
Barry McAuley – Responsable
du Comité de Technique et Sécurité (CT&S)
September 2006.

Trad. A.Lemaire sept.2006